

Publié le 21 octobre 2016

## Territoires : Schumpeter est mort ! Vive Uber ?

Le modèle schumpetérien qui a gouverné nos politiques publiques durant le 20e siècle doit désormais composer avec la croissance fulgurante du modèle des plateformes, issu de la 4e révolution industrielle. Ce changement de paradigme économique a des conséquences sans précédent sur les politiques locales et leurs opérateurs, bras armés des collectivités. Retour sur les moments forts de la séance plénière « La nouvelle économie : quelles opportunités pour les territoires ? » qui s'est déroulée au Congrès de Marseille le 12 octobre dernier.



Alors que les collectivités locales sont engagées dans une profonde vague de réformes, les modèles économiques de l'école classique tendent à disparaître au profit des modèles des plateformes, plus communément appelé "uberisation".

Cette mutation augure une rupture totale avec tous les grands dogmes d'inspiration schumpetériens qui ont accompagné les politiques locales et soutenus la dynamique locale. *"Cette nouvelle économie de la rupture n'est pourtant pas un concept mais bien un modèle qui s'est considérablement imposé dans notre vie quotidienne"*, précise Philippe Waechter, directeur de la recherche économique chez Natixis.

Les collectivités comme leurs opérateurs doivent donc prendre le train en marche, même s'il suscite de nombreuses inquiétudes. Quels rôles doivent jouer les collectivités ? Quels impacts sur l'organisation territoriale et les orientations de politiques publiques ? **Gabrielle Gauthey**, directrice des investissements et du développement local, **Jacques Chiron**, président de la FedEpl, **Jean-Marie Sermier**, vice-président, ainsi que **Philippe Waechter** ont eu l'occasion d'analyser les enjeux de transformation des modèles économiques et leurs impacts sur notre modèle social.

**La nouvelle économie, cette chimère que les collectivités doivent dompter** Le modèle dit de *disruption* est un concept né de la **frustration du consommateur** qui devient alors producteur. Ce principe, remet en cause les courants de pensées de l'économie classique longtemps appliqués dans notre pays. Les collectivités comme leurs opérateurs, aux commandes de la dynamique locale sont

alors dans l'obligation de s'adapter structurellement à ces nouvelles alternatives. *"L'investissement dans le numérique est l'un des éléments clés du développement des territoires"*, rappelle **Gabrielle Gauthey**.

En investissant dans les nouvelles technologies et les réseaux, les collectivités jouent en effet à plein leur rôle pour préserver la stabilité économique et sociale des bassins de vie sur leur territoire. Garanties de l'équilibre territorial, comme l'a souligné à plusieurs reprises Jean-Marie Sermier, les collectivités, doivent ainsi former et apporter des solutions concrètes à leurs concitoyens. L'objectif, faire en sorte que les modèles issus de la 4e révolution industrielle se construisent non pas au détriment de l'économie locale mais bien dans une logique vertueuse de création d'emplois stables et pérennes dans le temps.

**Les Epl, prêtes pour relever le défi des mutations économiques** Indéniablement, tous les intervenants de cette plénière n'ont cessé d'évoquer le rôle moteur que jouent et joueront les Epl dans cette mutation économique. Elles sont au cœur des écosystèmes locaux. Selon Jacques Chiron, *"leur présence dans les territoires permet ainsi d'éviter l'éclatement du modèle social. Pour autant, il faut ne pas oublier que nous ne sommes qu'à l'aube de cette révolution. Les modèles économiques dits d'uberisation ne sont qu'une brise à l'échelle de la tempête qui vient."*

Le constat est simple : **50 % des métiers qui existent aujourd'hui n'existeront plus dans 10 ans et 50 % des métiers qui existeront dans 10 ans n'existent pas encore aujourd'hui**. En dépit du "big bang territorial" actuel comme le souligne Jean-Marie Sermier, les collectivités doivent poursuivre leur effort d'investissement pour créer un effet d'entraînement au niveau local. Selon Jacques Chiron, cet effort doit passer en premier lieu par une recapitalisation des Epl en activité afin de leur permettre de jouer à plein leur rôle moteur pour les entreprises et les territoires.

Rappelons qu'en 2015, 35 000 entreprises sont intervenues dans le cadre des marchés émis par les Epl pour un montant total de 3,7 milliards d'euros, à rapprocher des 1,9 milliard de marchés obtenus par les Epl elles-mêmes. Près de 17 000 exercent des prestations au bénéfice de Sociétés d'économie mixte (Sem) immobilières, pour un montant évalué à 1,8 milliard d'euros. Cet indicateur illustre l'effet d'entraînement majeur des 200 Epl de ce secteur sur les économies locales.

L'activité des Epl d'aménagement participe également au maintien de la dynamique locale avec un montant de 1,3 milliard de commande publique bénéficiant à 12 000 entreprises attributaires.